



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 46970

Texte de la question

M. René Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les personnes privées d'emploi se trouvant dans l'impossibilité de s'acquitter des taxes d'habitation, foncière et redevance de l'audiovisuel. En effet, certaines d'entre elles perçoivent moins que le RMI (beneficiaires de l'allocation de solidarité spécifique notamment). Leur situation devient encore plus dramatique lorsqu'elles se retrouvent face au paiement de la taxe d'habitation par exemple. Parfois, un dégrevement partiel leur est accordé après des démarches difficiles et humiliantes. D'autre part, les centres de la redevance de l'audiovisuel sont d'une extrême rigueur. Dans tous les cas, les menaces d'huissier pleuvent. Or toutes ces familles sont en état de survie, hors d'état de se défendre. Les députés communistes ont demandé, dans le débat sur la loi de finances, l'exonération de la taxe d'habitation pour ceux qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu et son plafonnement à 2 % du revenu. Aussi lui demande-t-il les mesures qu'il compte prendre pour l'examen de ces dossiers afin d'assurer l'étalement du paiement et, dans certains cas, l'exonération des taxes.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46970

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 66